

École de droit, et qui ne s'étonnera que Lyon ait quelque chose à envier à d'autres villes qu'à la capitale ?

La nécessité des grades et leur collation exclusive par les Facultés est aussi consacrée par les nouveaux décrets. Cette nécessité elle-même, si importune pour quelques-uns, va le devenir encore davantage sous l'empire des nouveaux programmes. Mais, avant de les apprécier, je dois faire connaître les résultats des examens de l'année dernière. D'où vient que depuis plusieurs années, nous voyons diminuer le nombre des candidats à la licence ? Il faut en chercher d'autres causes que la prétendue sévérité de la Faculté. Souvent même j'ai la crainte que nous ne soyons plutôt au-dessous qu'au-dessus du vrai niveau de la licence, parce que les points de comparaison nous manquent pour élever ou régler notre mesure à cause de la faiblesse ou du petit nombre des candidats. Cependant, je ne dis pas cela pour M. Paret, de Saint-Étienne, qui s'est distingué dans sa composition française et dans sa composition latine, et que seul nous avons reçu licencié sur sept candidats qui se sont présentés l'année dernière.

Je n'exprimerai pas les mêmes regrets sur la diminution des bacheliers, quand même elle serait générale et non pas seulement particulière à notre ressort. Peut-être n'avait-elle d'autre cause que l'espoir bientôt déçu d'examens plus faciles et de programmes plus restreints, car cette diminution n'a été sensible qu'à la grande session du mois de juillet, et le nombre total des examens de l'année dernière s'élève encore au chiffre de 460. 264 ajournements, 196 admissions, tel en a été le résultat, un peu meilleur que celui des années précédentes. 156 candidats ont échoué à la version, et 108 aux épreuves orales, et parmi les admis, 60 ont mérité la mention *bien*, et 6 la mention *très-bien*.

Voici les noms des candidats qui ont mérité la mention *bien* dans les quatre sessions tenues à Lyon. En novembre, MM. Boucaud, Picollet, de Chazournes, Monier, de Larive, Paul, Arnaud, Delobre, Gènebrier, Gay, Junique, Perroud, Bugand, Biérix, Terrasson. En janvier et février, MM. Davin, Fabre, Rousselon, Rivière, Carouge, Charlet. En avril, MM. Lhomme,